Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Recu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le - 7 JUIN 2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE Nombre de conseillers

- en exercice: 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 31
- procurations: 6

ARRONDISSEMENT

DE TOULOUSE L'an deux mille dix-huit et le 30 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient présents : M. Marc Pere, M. Yvan Navarro, Mme Brigitte Bec, Mme ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. JOËL FEUILLERAT, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR

2 05.62.89.22.89

W 5

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

Etaient absents excusés : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

Monsieur JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/56

Objet : Snack de la piscine municipale - Convention d'occupation temporaire du domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en vigueur le 1er juillet 2017, et après réalisation des mesures de publicité et de mise en concurrence obligatoires dans le cadre d'une occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, seule Madame JOSEPHINE MUNOZ a remis dans les délais impartis un dossier complet.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la piscine municipale pour la saison estivale 2018 à Madame Josephine Munoz.

A ce titre, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue entre la commune et Madame Munoz.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal :

D'attribuer l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la piscine municipale à Madame JOSEPHINE MUNOZ.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le - 7 JUIN 2018

ID : 031-213105612-20180607-D2018_56-DE

 De l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au snack-buvette de la piscine municipale.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- 7 JUIN 2018

Décide :

Article 1

A l'unanimité:

- Transmis le

- Affiché le - 7 JUIN 2018

- D'attribuer l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la piscine municipale à Madame JOSEPHINE MUNOZ.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au snack-buvette de la piscine municipale.

Pour copie conforme, Le Maire,

Marc PÉRÉ

ile Maire et par délégation L'Adjoint au Maire David ROFE

PRIMITERT Mod. 540

Mod. **540330** - 09/10 **R**opregue in